

Réponse à une consultation 05.05.2025

Modification de l'ordonnance sur l'assurance maladie (objectifs en matière de coûts et de qualité)

economie suisse s'est déjà prononcée contre l'introduction d'objectifs en matière de coûts et de qualité dans le cadre du processus législatif. Les objectifs prévus par le projet de loi entraîneraient un surcroît de travail administratif sans générer de bénéfice pour le système de santé. Dès lors, la modification de l'ordonnance doit être précise, mais également aussi minime que possible. Or, en l'état, l'ordonnance renforce la loi et risque de la rendre encore plus dommageable pour toutes les parties concernées. Les objectifs en matière de coûts fixés par groupe de coûts et la concrétisation pour la fixation des tarifs en particulier sont inacceptables du point de vue de l'économie, car ils vont au-delà des exigences du Parlement et à l'encontre de la promotion des soins coordonnés.